

PROCES-VERBAL

Séance du 28 septembre 2005

L'an deux mille cinq, le 28 septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SEILLIER.

Présents : Mmes Viviane CAUSSE, Joëlle DELHEURE, Marcelle VESY, MM. Michel BOUZAT, Bernard CABIROU, Camille GALIBERT, Nicolas GALTIER, Pierre GRAL, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Louis JULIE, Jean-Marie LADET, Stéphane MAYMARD, Michel POISSON et Bernard SEILLIER

Excusés : MM. Jean-Marie ALAZARD, Thierry ANDREAN, Emmanuel ANGLARS et Jean-Luc MAJOREL.

Pouvoir : Mme Virginie CAPITAINE à M. Bernard CABIROU

M. Stéphane MAYMARD a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'il a acceptée.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

- 1 000 € à l'association du Moulin de la Calsade, pour les travaux de restauration du Moulin
- 1 236,71 € à l'association des Amis du Château, pour son action de promotion du Château et de la cité médiévale en 2005
- 1 111,05 € à l'Office de Tourisme, en compensation de dépenses engagées pour la promotion du passeport estival (frais de déplacements, participation au salaire de l'employée saisonnière en charge de la promotion de l'opération estivale communale).

CONVENTIONS

Le Conseil Municipal approuve la conclusion :

- avec ITA, d'une convention de déversement des eaux usées provenant de l'usine (limité à 15 m3 journaliers d'eaux usées sanitaires, à l'exclusion de toute eau utilisée dans un processus de production industrielle)
- avec le collègue Jean d'Alembert, de la convention annuelle de fourniture des repas aux écoles
- avec le Conseil Général et les deux collègues, d'une convention prévoyant une participation financière annuelle du Département pour l'utilisation des locaux sportifs municipaux (11,30 €/heure pour une halle de sport, 8 €/heure pour un terrain de sport, et 24,20 €/heure et par ligne d'eau pour les piscines).

PERSONNEL COMMUNAL

- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide la création au 1^{er} janvier 2006 d'un poste d'adjoint administratif, et la transformation d'un poste d'agent administratif en poste d'adjoint, afin de permettre le recrutement à ce grade de deux agents de la commune récemment reçus au concours organisé par le Centre de Gestion de l'Aveyron.

PROJETS - TRAVAUX

- Piste de galop

Le Conseil Municipal approuve la réalisation à Bellas d'une piste de galop et d'une carrière, sur des parcelles mises à disposition de la commune à titre gratuit pour 20 ans.

Ce projet complète le « pôle permanent d'endurance équestre », initié par Est Aveyron Développement Promotion, qui consiste en la création d'un réseau de circuits d'entraînement à l'endurance équestre, répartis sur les cantons de Campagnac, Laissac, Saint-Geniez d'Olt et Sévérac-le-Château.

Cet équipement offre des perspectives de développement économique et touristique local, en contribuant à l'attractivité du territoire, et à la dynamisation de la filière équestre locale et des structures d'hébergement. Le Conseil approuve le plan de financement du projet, d'un coût prévisionnel de 180 000 € HT, susceptible de bénéficier de financements de l'Etat (20 % au titre du FNADT et 20 % au titre du FNDS), ainsi que de la Région et du Département (à hauteur de 20 % chacun).

- Site Internet

Le Conseil municipal approuve la réalisation du site Internet de la Commune, confiée après mise en concurrence à la société BM SERVICE, de La Canourgue. Le site devrait être opérationnel en début d'année 2006.

- Travaux de voirie – DGE 2005

Compte tenu de la subvention de 22 067,52 € attribuée au titre de la DGE 2005, le Conseil Municipal approuve un programme de travaux de voirie d'un montant de 87 200 €, qui prévoit d'intervenir prioritairement sur les voies communales de Saint Chély à Cantaloube, n° 28 de Blayac et des Fonds, n° 32 de Bautou et n° 206 de Druilhes.

- Eglise de Saint Dalmazy

Le Conseil Municipal approuve la conclusion avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses, d'une convention prévoyant le versement à la Commune d'une aide financière de 2 000 € TTC pour les travaux de réfection de la toiture de l'église de Saint-Dalmazy, d'un coût prévisionnel total de 21 050 €.

- Ecole maternelle : sous traitance de divers travaux

Le Conseil Municipal agréé les sous traitants proposés par APPIA-FOURNIER (qui sous traite à Foulquier pour le ravalement, à Guirande pour l'éclairage, et à Marc pour les espaces verts), et FOULQUIER (qui sous traite à Pimenta la réalisation des enduits extérieurs).

Une rencontre avec l'équipe enseignante permettra de préparer le déménagement prévu en début d'année 2006.

ACQUISITIONS - VENTES

- Mail du Poustel - vente à un lotisseur :

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la vente à la société POINT IMMO des emprises disponibles du Mail du Poustel. Le lotissement, qui sera réalisé par ce promoteur dans l'esprit du projet initial de la commune, permettra la réalisation d'un ensemble de petits immeubles, associant logements collectifs et locaux professionnels. La commune est ainsi déchargée des travaux de viabilisation.

- Rectifications cadastrales :

Le Conseil Municipal approuve diverses rectifications de limites ou mutations destinées à faire concorder le cadastre avec la situation effective de certaines emprises :

- à Montplaisir, en bordure du chemin rural (attribution de 36 m² à la commune, intégrés dans le chemin, et de 35 m² à Mme Julié)

- rue du 19 mars 1962 (cession à la société AVS d'une emprise d'environ 170 m², au prix estimé par les Services Fonciers)

- au lieu dit Méduscle (acquisition au prix des services fonciers d'une emprise de landes de 232 m² cédée par M. Nespoulous pour permettre le rétablissement de la voie communale n° 16 entre le Samonta et le Bourg après les orages de 2003).

SEM 12

Le Conseil Municipal approuve les comptes de la SEM 12, pour l'exercice 2004.

ATTRIBUTION DU NOM DU DOCTEUR TESTOR A LA PLACE DU MONUMENT
--

Afin d'honorer la mémoire de cette personnalité locale, médecin, fondateur d'une maternité qui a vu naître de nombreux sévéragais, ancien maire de Sévérac, Conseiller Général et Vice-président du Conseil Général, qui s'est par ailleurs illustré par son action dans la Résistance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du nom du Docteur Yves TESTOR à la place du Monument.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Commune (issus des travaux du groupe de travail constitué pour l'application de la loi du 13 août 2004, qui exige des EPCI de préciser l'intérêt communautaire), tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil de Communauté le 25 juillet 2005.

AFFAIRE FERRASSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renonce à faire appel de la décision du Tribunal Administratif de Toulouse rendue le 23 juin 2005 dans l'affaire opposant la Commune aux époux FERRASSE. L'indemnité accordée, d'un montant de 92 608,28 €, et les honoraires de l'avocat, seront pris en charge au titre de l'assurance responsabilité civile de la commune.

VENTE à la SARL SEPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prorogation jusqu'au 31 décembre 2005 de la promesse de vente conclue le 6 janvier 2005 avec la SARL SEPA pour l'immeuble 10 rue Serge Duhourquet, siège du journal Aveyron Magazine.

QUESTIONS DIVERSES

- Sécheresse 2004 : vœu en faveur de 150 agriculteurs

Le Conseil Municipal décide de demander à Mme La Préfète le réexamen des demandes des 150 agriculteurs victimes de la sécheresse en 2004 dont les dossiers ont été rejetés.

- Maintien de la « Voie sacrée » dans le réseau des routes nationales

En réponse à l'intervention auprès des communes de France de M. Arsène LUX, Maire de Verdun, le Conseil Municipal émet le vœu que soit maintenue l'appellation de « Nationale Voie Sacrée » donnée en 1923 à la route nationale Bar-le-Duc – Verdun (proposée au déclassement en simple route départementale), et demande à M. le Maire de saisir en ce sens M. le Président de la République, Président du Haut Conseil de la Mémoire Combattante.

- Modification des représentants de la commune au syndicat AEP du Massegros

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'AEP du Causse du Massegros : MM. Michel Bouzat et Jean-Pierre Hérail, titulaires, et MM. Stéphane Maymard et Michel Poisson, suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 0 heures 35.